



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)



N° 18 - Décembre 2015

L'ARTRESIEN

VALENCIENNES
METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Solidaires
pour gagner
l'Avenir

édito

Le mot du Maire
Christian LERAT

Sommaire

Éditorial.....	Page 1
Info communales, diverses.....	Page 2 à 14
Manifestations.....	Page 15 à 22
Vie associative.....	Page 23 à 30
Etat Civil.....	Page 31
Bonne Année 2016 !.....	Page 32

Après le 7 janvier 2015 avec Charlie Hebdo, l'année se termine sur un effroyable drame avec les attentats au Bataclan le vendredi 13 novembre en Région Parisienne.

Au total, 12 personnes à Charlie Hebdo et 130 personnes au Bataclan ont trouvé la mort ainsi que de nombreux blessés sur les différents lieux des attentats et rien ne justifie **ces agressions lâches**.

Espérons que justice pourra être rendue et que des faits semblables ne puissent se reproduire.

Il est difficile après le rappel de ces faits dramatiques de parler de la vie communale et pourtant la vie continue.

Lors des Artrésiens précédents je vous informais des difficultés financières des Municipalités et de notre Commune. Les dotations de l'Etat sont passées de **173 839** euros en 2013 à **156 187** euros en 2015 soit en moins **17 652** euros et en pourcentage - 10%.

De nombreux frais ont été mis à la charge des communes : réforme scolaire, cofinancement avec Valenciennes Métropole de l'instruction des permis de construire désormais assurée par les collectivités (auparavant gratuitement par l'Etat), etc....

Le plus difficile est le manque de visibilité pour les années 2016 et 2017.... Il faudra donc s'adapter.

Nous avons commencé à diminuer les frais de fonctionnement : Ajournement du feu d'artifice du 14 juillet, extinction de l'éclairage public de 23h à 5h le lendemain sauf les vendredis et samedis, mais je crains fort que cela ne suffise pas.

Néanmoins, pour cette année nous maintenons les vœux et vous invitons à la réception qui aura lieu le Mardi 19 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes.

TRAVAUX

Vous aménagez votre maison et votre lieu de vie ?
Attention, des procédures sont à respecter pour être en règle !

Si vous avez des projets de constructions sur votre terrain, de réhabilitation ou d'extension de votre maison, des démarches administratives sont à réaliser pour être en conformité avec le POS (plan d'occupation des sols).

Installer un abri de jardin, réaliser l'extension de l'habitat principal, effectuer un changement de menuiseries sont autant de travaux qui nécessitent des autorisations.

Deux types de déclaration :

Pour les particuliers souhaitant aménager leur espace de vie, des demandes spécifiques sont à formuler en mairie.

Le type de demande est conditionné par l'étendue des travaux.

1 En effet, en règle générale, si vos travaux modifient le volume du bâtiment, le permis est nécessaire.

2 En dessous de 40m², une déclaration préalable suffit.

Aucune démarche n'est à effectuer pour toute surface inférieure à 5m².

Le tableau ci-contre vous précise les modalités à respecter, et les règles générales en zones urbaines en fonction des travaux envisagés.

Le propriétaire est chargé d'apposer l'affichage de l'obtention de l'autorisation pendant la durée du chantier.

A quel moment dois-je m'y prendre ?

Pour coordonner au mieux le début de vos travaux avec l'obtention administrative, prenez note des délais d'instruction.

- 1. 2 à 6 mois pour le permis de construire**
- 2. 1 mois pour les déclarations préalables.**

Attention : des contrôles seront effectués sur le territoire communal !

L'état prévoit-il des sanctions ?

L'investigateur des travaux peut être sanctionné pécuniairement si les conditions administratives ne sont pas remplies voire le bâtiment démoli.

Des visites peuvent être engagées afin de vérifier la conformité des travaux, après un contrôle établi.

Le tableau ci-dessous vous rappelle les règles à respecter en fonction de la nature de vos travaux.

Règles générales

Type de travaux	Dispense Aucune formalité	Déclaration Préalable (DP)	Permis de Construire (PC)
Abris de Jardin	Jusque 5m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Entre 5 et 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.	Au-dessus de 20m ²
Agrandissement Extension		Jusque 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.	Au-dessus de 20m ²
Aménagements Intérieurs	Si les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment ou ne s'accompagnent pas d'un changement de destination et ne créent pas de surface de plancher de plus de 5m ²	En cas de modification de l'aspect extérieur et/ou de changement de destination et/ou de création d'une surface de plancher (niveau supplémentaire, mezzanine) de plus de 5m ² et de moins de 20m ² .	Au-dessus de 20m ²
Changement de destination d'un bâtiment		En cas de création de surface de plancher (niveau supplémentaire...) Voir ci-dessus Aménagements Intérieurs	Si modification de surfaces porteuses du bâtiment ou de la façade
Combles	Si création de 5m ² au maximum de surface de plancher	Jusque 20 m ² de surface de plancher et/ou modification de l'aspect extérieur (création d'une fenêtre de toit par exemple)	Si plus de 20m ²
Création ou agrandissement d'ouvertures		Portes donnant sur l'extérieur, fenêtres...	
Garage		Jusque 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.	Au-delà de 20m ²
Mur de clôture	Si moins de 2m de hauteur	A partir de 2m de hauteur	
Surélévation		Jusque 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée	Au-delà de 20m ²
Terrasse	Si pas plus de 5m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol et pas de création d'ouverture	Jusque 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.	Si plus de 20m ²
Véranda	Si pas plus de 5m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol et pas de création d'ouverture	Jusque 20m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol.	Si plus de 20m ²

Pour tous renseignements, contactez la mairie au 03.27.27.14.17 ou rendez-vous sur le site : www.service.public.fr/particuliers/vosdroits où vous pourrez télécharger les imprimés.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Qu'en est-il du projet aménagement du centre-bourg ?

Depuis plusieurs années, le projet « aménagement du centre-bourg » nous tient particulièrement à cœur et fait partie de nos engagements vis à vis des Artrésiens.

Si notre village rural est charmant, il n'en reste pas moins qu'il est difficile de circuler dans le centre-bourg.

C'est souvent le parcours du combattant pour les piétons, les randonneurs et les personnes avec des poussettes d'enfants.

Il est nécessaire de faciliter la circulation piétonne et routière et renforcer leur sécurité.

De plus, nous sommes dans l'obligation de mettre en conformité les bâtiments publics pour assurer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

A l'origine, ce projet concernant les rues du Préau, de la Fabrique, Gambetta et des Ecoles permettait de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie, l'environnement et ne peut se faire qu'en instaurant un **sens unique**.

Après consultation et estimation du coût par un bureau d'études, il s'avère que cet aménagement ne pourra être réalisé qu'en deux phases :

- 1. Réfection des rues du Préau et de la Fabrique**
- 2. Réfection des rues Gambetta et des Ecoles.**

Pour la première phase, les travaux se chiffrent à un peu plus de **700 000€** (avec enfouissement des réseaux et passage de gaines pour la fibre optique future).

La deuxième phase est estimée aujourd'hui à **1 300 000€**.

La recherche des subventions possibles est en cours auprès du **Conseil Départemental**, du **Conseil Régional** et de **Valenciennes Métropole**.

Cette quête est rendue difficile par la situation actuelle, ces organismes connaissent les mêmes difficultés que les communes (baisse des dotations budgétaires).

La première phase de travaux ne pourra être envisagée qu'en **2018-2019** et nous tenions à vous en informer.

Abattage d'arbres :

Nous avons procédé à l'abattage des arbres de la rue de Famars devenus dangereux pour les réseaux électriques et les habitations voisines.

Voiries :

La réparation par « bouchage des trous » de la voirie a été réalisée dans les rues du village pour un montant de 8000€.

Réfection Toitures :

Les travaux de réfections des toitures de la poste et de la bibliothèque ont été réalisés compte tenu de leurs dégradations. (Coût 14000 €)

Ci-contre : la Chaufferie de la poste.



RYTHMES SCOLAIRES

A la rentrée scolaire de septembre 2015, la nouvelle organisation des NAP a été mise en place.

Le mardi et le jeudi de 15h à 16h30, les enfants inscrits aux NAP sont pris en charge par des animateurs recrutés dans des associations extérieures.

Les tout petits (2-3ans) restent dans leur classe avec l'employée municipale tandis que les plus grands sont partagés dans des ateliers.



ACTIVITES DU MARDI : 3 ATELIERS (plus les tout petits)

- Informatique
(Animateur municipal),



- Arts plastiques (INITIOZART)



- Jeux d'opposition et de coopération (GYM MARLY AULNOY)



ACTIVITES DU JEUDI : 4 ATELIERS (plus les tout petits)



- Éducation musicale (INITIOZART)



- Théâtre (INITIOZART)



- Arts du cirque (GYM MARLY AULNOY)



- Activités gymniques (GYM MARLY AULNOY)



Pendant l'année scolaire, les enfants pourront participer aux différents ateliers par rotation des groupes.

La participation financière par période de 7 semaines et par enfant est de 10,50€ pour le mardi et 10,50€ pour le jeudi ce qui représente 1€ de l'heure.

FREQUENTATION AU 1er TRIMESTRE :

- **1ère période du 1 septembre au 17 octobre 2015**

Mardi : 38 jeudi : 51

- **2ème période du 2 novembre au 19 décembre 2015**

Mardi : 30 jeudi : 47

Il y a 85 enfants inscrits à l'Ecole de la Rhône.

ECOLE

Le vendredi 18 décembre, la municipalité a distribué aux enfants de l'école les friandises de Noël : coquille, orange et chocolat.



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les jeunes qui auront 16 ans en 2016 doivent se présenter en mairie pour le recensement militaire.



ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales :

Nous rappelons aux personnes récemment majeures et aux nouveaux arrivants que les inscriptions sur les listes électorales ont lieu en mairie jusqu'au 31 décembre 2015.

Se munir de la Carte d'Identité Nationale et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

**UNE PERMANENCE SE TIENDRA EN MAIRIE
LE 31 DECEMBRE DE 8 A 10 HEURES.**

BIBLIOTHEQUE

La municipalité remercie chaleureusement Madame LERAT Monique qui a, bénévolement, été la responsable de la bibliothèque municipale pendant plus de 13 ans !

Bienvenue à la nouvelle responsable de la bibliothèque :
Madame MARCANT Cécile.



Madame LERAT Monique

INFORMATIONS DIVERSES

**Vous avez besoin d'un accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
Vous recherchez un établissement, un service à domicile pour personnes âgées**

COMITÉ des AGES

Du Pays Trithois

**Vous propose ainsi qu'à votre entourage,
une réponse diversifiée,
adaptée et coordonnée à vos besoins et attentes**

LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

Aulnoy Lez Valenciennes, rue Pierre
Brossolette

"Harmonie" E.H.P.A.D - 55 places.



"Heures Claires" E.H.P.A - 49 places.



Trith Saint Léger, 1 rue Louis
Lemoine

"Les Godenettes" E.H.P.A.D - 65 places.



Petite Forêt, 90 rue Léo Ferré

"La Relaiance" Accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer- 14 places.



"Yokoso" Accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer
12 places.



LES SERVICES A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

- **Service de Soins à Domicile**
- **Equipe Spécifique Alzheimer à Domicile**
- **Service de restauration à Domicile**
- **Téléalarme**
- **Service d'aide à Domicile "Prestataire et Mandataire"**
- **Services "Levers matinaux" et "Couchers tardifs"**
- **Suivi des personnes âgées en famille d'accueil agréée**
- **Service de Transport accompagné**

**UN DOSSIER UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE POUR
L'ENSEMBLE DES RESIDENCES ET SERVICES
VOUS POUVEZ DEMANDER LE DOSSIER OU AVOIR DES RENSEIGNEMENTS AU**

COMITE DES AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
BP 70355
AULNOY LEZ VALENCIENNES
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tel: 03.27.23.78.00
Fax: 03.27.23.78.99
Courriel: cdesages.accueil@cdesages.com
site internet : www.cdesages.com

ECLAIRAGE PUBLIC



Depuis le 1 septembre, la municipalité a souhaité éteindre l'éclairage public pour une expérimentation de six mois du dimanche au jeudi de 23h à 5h.

Cette coupure devrait permettre de réaliser des économies d'énergie (qui seront évaluées lors de la relève des compteurs en février).

De plus, l'obscurité totale permet de mieux respecter le cycle de la biodiversité.

Pour rappel, l'éclairage public représente plus de 50% de la consommation d'électricité de la commune.

Prime de Noël Rsa versée à partir du 16 décembre 2015 **Aucune démarche, le paiement est automatique**

Avez-vous droit à la prime Rsa ?

Oui si vous êtes bénéficiaires du Rsa socle, y compris Rsa majoré et Rsa jeunes, au titre du mois de novembre ou décembre 2015.

Une seule prime est due par foyer.

Quelles sont les démarches ?

Aucune, le paiement est automatique.

Quand sera versée la prime Rsa ?

Elle sera versée à partir du 16 décembre 2015.

Pour consulter votre paiement, rendez-vous sur caf.fr espace « [Mon Compte](#) » muni de votre numéro allocataire et de votre mot de passe.

MONTANT DE LA PRIME 2015

Composition de la famille	Montants en euros
Personne isolée	152,45
2 personnes : personne isolée avec 1 enfant couple sans enfant	228,67
3 personnes : personne isolée avec 2 enfants couple avec 1 enfant	274,41
4 personnes : personne isolée avec 3 enfants couple avec 2 enfants	335,39 320,14
Par personne supplémentaire	60,98

Infos pratiques

- Télédeclarez, chaque trimestre, vos ressources sur caf.fr espace « [Mon Compte](#) ».
- Renseignez votre adresse mail sur caf.fr, espace « [Mon Compte](#) », rubrique « modifier ma situation ». La Caf vous alertera, par mail, sur le moment de télédeclarer vos ressources Rsa.

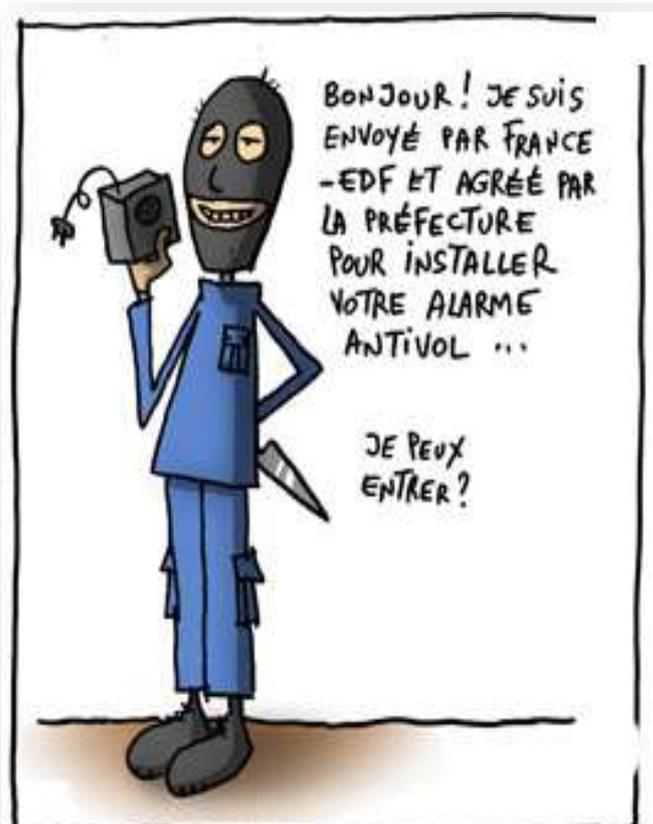
GARE AUX ARNAQUES



Les fraudeurs rivalisent d'imagination :

Escroquerie aux virements, rendements miracles, démarchages téléphoniques et sur internet.

Les fautes d'orthographe sont également significatives d'arnaques.



Quelques règles à respecter.

Pour les escroqueries aux virements, ne **JAMAIS** donner ses coordonnées bancaires à une demande sur internet.

Certains organismes ou certaines sociétés usurpent l'identité et le logo d'une institution digne de confiance : Orange, votre banque, la caisse d'allocations familiales, le trésor public,

Il faut savoir que ces vrais organismes ne demandent jamais vos références par internet même sous prétexte de mettre à jour vos références bancaires.

En règle générale, ne **jamais donner suite et signer** le moindre document.

Certains appels téléphoniques vous informant que vous avez gagné une jolie somme d'argent à condition de faire telle, ou telle chose, là aussi ne donnez pas suite.

Même des sites comme le BON COIN se font escroquer !

En faisant des copier-coller d'annonces réelles les malfrats appâtent avec des prix attractifs les acheteurs.

Demandez à rencontrer le vendeur et s'il habite trop loin : **méfiance**.

A RETENIR :

Les bonnes affaires sont en général pour les malfrats et autres aigrefins très rarement pour vous.

PÔLE EMPLOI EVOLUE

QUELS CHANGEMENTS

À COMPTER DU 11 JANVIER 2016 ?

L'INSCRIPTION SE FAIT PAR INTERNET



Désormais votre inscription et la saisie de votre demande d'allocations se font entièrement en ligne depuis votre espace personnel sur le portail internet pole-emploi.fr.

Ce service gratuit est disponible 7j/7 et 24h/24.

Plus rapide, votre notification d'inscription est adressée au plus tard le lendemain de l'inscription ou, immédiatement si vous avez accepté de recevoir des courriers Pôle emploi depuis votre espace personnel.

Cette simplification des démarches d'inscription permet de se consacrer, dès votre premier entretien, à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi.

DE NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL EN AGENCE



Les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent afin d'augmenter le temps consacré à l'accompagnement personnalisé, d'améliorer les conditions de réception des demandeurs d'emploi ayant rendez-vous avec leur conseiller référent et d'enrichir les ateliers et services proposés en agence.

Nos agences sont ouvertes au public 35 heures par semaine :

SANS rendez-vous
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45
et le vendredi de 9h à 12h

SUR rendez-vous
du lundi au jeudi
de 12h45 à 16h30

MANIFESTATIONS MUNICIPALES

14 JUILLET

Les festivités du 14 Juillet 2015 se sont déroulées dans notre commune comme le veut la tradition depuis de nombreuses années : la veille, le 13 juillet en soirée eut lieu le défilé aux lampions suivi par de nombreux enfants toujours aussi friands de confettis, torches ou lanternes vénitiennes ; le bal traditionnel clôtura le défilé.



Le lendemain 14 juillet, le réveil en fanfare programmé dut faire sursauter de nombreux « couche tard », réveil suivi dans la matinée par la cérémonie du dépôt de gerbes au Monument aux morts ou Monsieur LERAT, notre premier magistrat tint à rappeler toute la valeur symbolique du 14 juillet (symbole de liberté, égalité, fraternité).

Des membres de l'Association musicale artresiennes entonnèrent ensuite la Marseillaise avec talent.



Trois médaillés ont été mis à l'honneur à l'issue de la cérémonie, à savoir les récipiendaires suivants :

- Marcel CARTIER, échelon or et vermeil (fraiseur pour la société DURY depuis 1975)
- Denis HUVELLE, échelon or (ancien responsable logistique de la société verrière française GLASSOLUTIONS à Saultain)
- Jean François TISON, empêché.

LE 30 AOUT : CORTEGE

Lors des Folies de Binbin, la commune a accueilli le 30 août un groupe de majorettes venant de Slovaquie, le groupe "Flowers". Leur prestation a été appréciée par les Artrésiens et surtout par les résidents des Boîtes qui espèrent que cette manifestation sera réitérée l'an prochain.

Léon BAVAY,
Enfant du village,
accompagnateur du
groupe Flowers.



Exhibition du groupe sur la place de la mairie.



Repas avec les majorettes et les résidents du foyer les Boîtes.

11 NOVEMBRE

La municipalité a organisé comme chaque année les cérémonies emblématiques du 11 novembre en présence d'un public nombreux.



Défilé vers le monument



Dépôt de gerbes



La Marseillaise chantée par les enfants



Yves-André JOIGNAUX a été mis à l'honneur à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre où il a reçu la médaille Echelon Grand OR pour ses 40 ans de travail.

« J'ai exercé toute ma carrière à la société DURY à ARTRES et je suis fier d'être reconnu pour mes quarante années de travail ».

5 DECEMBRE : COMMEMORATION GUERRE D'ALGERIE

Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Cette journée donne lieu chaque année, à une cérémonie de l'association des anciens combattants présidée par Monsieur BARA et en présence de Christian LERAT maire de la commune.



Cérémonie du 5 décembre au monument aux morts

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Le 26 septembre 2015, la commune a participé à l'opération « **nettoyons la nature** »

Certes, les participants étaient moins nombreux à cette seconde édition.

Cependant, les quelques courageux présents ont arpenté les rues du village et ramassé 250 litres de débris.

Nous avons aussi constaté un grand nombre de mégots de cigarettes dans les caniveaux.

Pour préserver « notre planète », il serait souhaitable de la respecter en évitant de jeter des déchets dans la nature et en veillant à la propreté du village.

IMPORTANT :

Un mégot se dégrade en 2 ans et contient des substances dangereuses.



VISITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Jean René LECERF Président du Conseil Départemental à ARTRES le 19 novembre dans l'après midi dans le but de visiter les installations subventionnées par le département.



visite du « MAUVIAR »
(Maison de l'enfance)



Visite du Foyer de
Vie des Boêtes
(établissement
recevant des
handicapés)



REPAS DES ANCIENS



**Le traditionnel repas
des aînés s'est déroulé
le dimanche 21
Novembre.**



Les doyens d'Artres présents à la cérémonie ont été comme chaque année honorés.

Cette année la municipalité a choisi comme thème la montagne.

Retrouver toutes les photos sur le site d'Artres : www.artres.fr



COLIS DES ANCIENS

Le samedi 19 décembre, la municipalité a organisé un après-midi récréatif pour les aînés du village.



Plus de 180 colis ont été distribués dans une très bonne ambiance.



Cette manifestation devenue traditionnelle et attendue a fait le bonheur de tous autour d'un vin et/ou d'un chocolat chauds.

CARPE DIEM

L'association CARPE DIEM rappelle aux habitants d'ARTRES et des environs ses activités :



Randonnées le dimanche
matin **9h30** avec **Régis**

Le mardi matin **9h** avec
Liliane

Rendez-vous **parking de la
mairie.**

Contacts :
Régis 06 27 31 24 48
Liliane 06 33 98 63 55

Atelier danse le mercredi à **14 heures** à la **salle des fêtes.**

Enfants à partir de 6ans.

Contact : Sandrine : 06 26 35 18 75

A VOS AGENDAS

**LE 8ème RUN &
BIKE D'ARTRES**
aura lieu le **dimanche 5
juin 2016.**

4 parcours :

LA CH'TI BOUCLE :

900m pour les petits

LA BOUCLE D'OR :

4,8km à partir de 9ans

LA BOUCLETTE :

7km à partir de 12 ans

LA BOUCLE

ARTRESIENNE:

14km à partir de 14 ans



Prévoir certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du RUN & BIKE en compétition ou une photocopie de licence de FFTRI .

Port du casque obligatoire pour les 2 concurrents.

A toutes et à tous, bonnes fêtes de fin d'année, tous nos vœux pour 2016.

Sportivement vôtre.

L'équipe de CARPE DIEM et ses adhérents

LA TRUITE ARTRIENNE

Le principal objectif de notre association est bien sûr d'assurer à tous nos adhérents, le plaisir de la pêche ainsi que le contact avec la nature. Il va de soi que cela n'est pas notre seule préoccupation, notre équipe s'efforce d'entreprendre quelques actions :

Les actions prévues pour la saison 2016

- En février et juin : Nettoyage de berges et des cours d'eau
- Mars : Rempoissonnement de la truite Fario
- Mai : Journée découverte pour les enfants de l'école
- Juin : Fête de la pêche ouverte à tous

Notre assemblée Générale aura lieu le dimanche 10 janvier 2016 à 9h au centre municipal



Le président et le comité de la truite ARTRIENNE vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2016.

Le président et le comité
Mr JOIGNAUX Yvon
Contact : 06 88 73 53 06

ARTRES EN LIESSE

Comme l'an dernier, la sortie de Walibi du 19 octobre, au moment d'Halloween, a fait bien des heureux puisque le car était rempli et le soleil était au rendez-vous.

L'an prochain, nous tenterons d'aller au parc Asterix si des offres spéciales s'y prêtent au moment d'Halloween 2016."



Le 28 novembre dernier, voyage à Bruges dans le cadre de la découverte des marchés de Noël et de l'exposition de sculptures sur glace (sous chapiteau à -6°.)



Un grand merci à Mme Thérèse BARA et les membres de l'atelier Art Floral et déco d'avoir été si nombreux à nous accompagner. un grand merci également à M. Christian LERAT et Mme Liliane ANDRE d'avoir été présents au voyage. Une journée bien sympathique avant les fêtes de fin d'année.

La prochaine brocante « GIGA BROC » 2016 aura lieu le 24 avril 2016.
Le bureau et moi-même vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année.

C MARTENS

L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de musique d'Artres toujours dans le rythme !



Pour l'année 2015/2016, les différentes activités de l'école de musique d'Artres, association présidée par Félix Ali-Mehmeti, sont les suivantes :

- Formation musicale : éveil musical et solfège pour enfants et adultes en plusieurs niveaux,
- Cours d'instruments en individuel : piano et guitare,
- Pratiques musicales collectives: percussions africaines - djembé pour enfants et adultes en deux niveaux, chorale.



Les enseignements se déroulent au centre municipal, rue des écoles à Artres. Ils ont lieu le lundi et le mardi après l'école, le mercredi après-midi, et le samedi matin, entre septembre et mai, hors vacances scolaires.

L'école de musique organise un ensemble d'évènements au cours de l'année :

- Concert de Noël (des professeurs, de la chorale et des groupes de solfège),
- Concert au Foyer des Boîtes à Artres,
- Présentation des instruments à l'école municipale,
- Audition de fin d'année,
- Concert « Djembé party » à la fête de la musique,
- Chant de l'hymne national au monument aux Morts le 14 juillet.

Le concert de Noël et l'audition sont suivis d'un pot de l'amitié. L'atmosphère est conviviale, chaque élève peut progresser à son rythme.

L'Ecole de musique invite cordialement tous les intéressés à venir assister à son concert de Noël le samedi 12 décembre 2015 à 18h et à l'audition le 4 juin 2016 à 18h au centre municipal. Qu'on se le dise dans les chaumières !

Trouvez l'école de musique en images sur :

<http://www.artres.fr/fr/bien-vivre-artres/les-associations/ecole-de-musique.html>

Avis aux amateurs de chant : la chorale a besoin de vous !
Répétitions le mercredi à 19h30, répertoire varié.



ACLT : LE MARCHÉ DE NOËL

L'association Art Culture Loisir et Tradition ACLT a organisé le marché de Noël.



Le marché de Noël d'Artres s'est déroulé le samedi 5 et dimanche 6 décembre à la salle des fêtes avec le concours de l'association de chasse d'Artres qui a tenu le bar.



Comme chaque année, de nombreux exposants sont venus nous proposer leurs produits pour notre plus grand plaisir : saucissons, maroquinerie, vêtements, vin chaud, bijoux, gravure sur verre, fleurs, décorations, confitures, ...

Tous les ingrédients pour le plaisir des yeux et pour des idées cadeaux....



ART FLORAL CREA DECO

Lors de l'assemblée générale du 28 mars 2015, les adhérentes ont renouvelé leur confiance aux membres du bureau en place :



Présidente : Thérèse BARA

Vice-Présidente & secrétaire : Laurence COQUELLE

Trésorier : René BARA

Secrétaire adjointe : Valérie GILET

Une belle majorité d'adhérentes a participé aux voyages de l'Association Artres en Liesse pour la visite des serres royales de Laeken en avril et Bruges en novembre.

Huit ateliers ont déjà eu lieu en 2015 et l'association dispensera les deux derniers ateliers 2015 le samedi 19 décembre. Au programme : composition de fête.

En 2016, Les ateliers reprendront en février et auront lieu le samedi matin (deux horaires : 8h30 et 10h00).

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

Thérèse BARA ou Laurence COQUELLE

Bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt !

Thérèse, Valérie & Laurence



FOYERS « LES BOËTES »

Mercredi 09 décembre, les Foyers « Les Boîtes » ont reçu la visite de plus de 80 lutins coiffés d'un bonnet rouge et blanc.



Il s'agissait en fait des enfants des écoles maternelle et primaire accompagnés de leurs professeurs et de parents d'élève.

Après avoir pris un jus de fruit ou un chocolat chaud pour se réchauffer du voyage, les enfants ont offert aux résidents attentifs, un récital d'une dizaine de chants de Noël, soutenus par un lutin guitariste.

Les résidents des Boîtes ont entonné avec les petits chanteurs, les chants qu'ils connaissaient (« Vive le vent », « Bons baisers de Fort de France »).



Les enfants et leurs accompagnateurs ont repris le chemin de l'école avec quelques bonbons dans les poches. Chacun s'est promis de se revoir l'an prochain pour d'autres activités. Un grand merci à tous pour ces instants chaleureux...

MARIAGES

Le 23 Mai DEHAENE Stéphanie et WATTIER Romain



NAISSANCES

22/04/2015 VEREZ Léo
07/05/2015 BERNARD Hugo
10/06/2015 JULLION Louane
18/09/2015 FRONTY BONETY Jules
23/09/2015 BOT Louison
19/10/2015 PREVOST CADET Martin



ILS NOUS ONT QUITTES

20/01/2015 LEJEUNE Raymond
29/01/2015 MARTY Roger
04/02/2015 PETIT Maurice
06/02/2015 SCULFORT Jean Noël
09/02/2015 GUERY Ferdinand
11/02/2015 SLACHCIAK Marc
09/03/2015 DRECQ Rosa née MALABOEUF
16/03/2015 CAUDRON Annie née LENNE
17/04/2015 STIRBOIS Andrée née FREMAUX
13/05/2015 PAMART Bernadette née MARCHANT
14/08/2015 ASSMANN Heinz
24/09/2015 HAMDANE Fatima née BOUCHAFA
11/12/2015 DRECQ Jean
17/12/2015 LENAIN Emilienne née BURIDON





Christian LERAT, Maire d'Artres
et le Conseil Municipal
Vous présentent leurs meilleurs vœux
et vous invitent à la cérémonie des vœux
le Mardi 19 janvier 2016 à 19 heures
à la salle des fêtes.

Dernière minute !

Selon l'Insee, nous serons **1045 habitants** le 1^{er} janvier 2016.